

**Ministry of Education**

Financial Analysis and  
Accountability Branch  
900 Bay Street  
20<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Toronto, ON M7A 1L2  
Tel.: (416) 326-0201  
Email: Marie.Li@Ontario.ca

**Ministère de l'Éducation**

Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2  
Tél.: (416) 326-0201  
Courriel: Marie.Li@Ontario.ca

**2014: SB25****NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Surintendantes et Surintendants des affaires

**EXPÉDITRICE:** Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE:** octobre 15, 2014

**OBJET :** Prévisions budgétaires révisées 2014-2015

---

Je suis heureuse de vous annoncer que les prévisions budgétaires révisées 2014-2015 et les instructions détaillées relatives aux modifications pour cette année sont maintenant accessibles par l'hyperlien « Prévisions budgétaires révisées » dans la section « Rapport au ministère » du site Web <http://faab.edu.gov.on.ca/Home%20PageFR.htm/>.

**Sites contaminés**

La nouvelle norme comptable du CCSP sur le Passif au titre des sites contaminés (SP 3260) est applicable aux exercices financiers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 (c'est-à-dire l'année scolaire 2014-2015). Le ministère a communiqué avec le secteur en mai 2014 à propos de cette nouvelle norme par les notes de service 2014:B07 et 2014:SB13.

Le passif initial au titre des sites contaminés sera appliqué rétroactivement sans redressement, c'est-à-dire qu'il sera comptabilisé comme un ajustement au solde d'ouverture de l'excédent accumulé au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Comme l'indiquaient les notes de service 2014:B07 et 2014:SB13, le redressement du solde d'ouverture n'aura pas d'incidence sur la conformité au budget pour l'exercice 2014-2015. Tout passif ultérieur au titre de nouveaux sites contaminés ou toute modification du passif au titre de sites contaminés existants influera cependant les dépenses d'exercice et la conformité au budget.

Bien qu'à l'heure actuelle, les conseils ne soient pas tenus de comptabiliser le passif au titre des sites contaminés, le ministère a ajouté une ligne au tableau 5 « Excédent accumulé »

en préparation de la comptabilisation de cette information dans les états financiers 2014-2015. Les conseils sont invités à comptabiliser ce passif si le solde peut en être estimé ou calculé à ce stade. On rappelle toutefois aux Conseils qu'ils devront fournir des données sur le passif au titre des sites contaminés pour le rapport de mars 2015.

## **Approbation du ministère pour le déficit de l'exercice en cours**

La présente vise à vous rappeler qu'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires doivent obtenir l'approbation du Ministère s'ils prévoient un déficit pour l'exercice qui soit supérieur au moindre des deux sommes suivantes :

1) l'excédent accumulé aux fins de conformité pour l'exercice précédent ou 2) 1 pour cent (1%) des revenus de fonctionnement du conseil. L'approbation du Ministère doit être obtenue dès lors que le conseil constate que le déficit de l'exercice en cours prévu dépassera le seuil fixé à l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*. Une nouvelle approbation du Ministère est requise si le déficit de l'exercice en cours prévu dépasse le montant précédemment approuvé pour la même année scolaire.

Le processus d'approbation du déficit a été modifié pour qu'il soit automatisé dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE 2.0). Un nouveau formulaire d'approbation du déficit a été ajouté dans les dossiers Entrée et Résultats de la liste des tâches et contient la plupart des données exigées. Les conseils doivent simplement entrer l'explication du déficit.

Pour en savoir plus sur la soumission de la demande d'approbation, veuillez consulter les instructions détaillées relatives aux prévisions budgétaires révisées 2014-2015.

## **Soumission**

Les conseils doivent soumettre leurs prévisions budgétaires révisées 2014-2015 d'ici le 15 décembre 2014 par le SIFE, à l'adresse <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/workspace/index.jsp>.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer des documents en version papier par la poste au Ministère pour accompagner les soumissions actives des conseils dans le SIFE. À la place, les documents suivants doivent être envoyés par voie électronique, tirés de la soumission active dans le SIFE :

- Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation;
- Rapport de conformité;
- Tableau 9;
- Tableau 10;
- Tableau 10ADJ;
- Section 1A – Sommaire des éléments (toutes les pages)

Les documents doivent être envoyés par courriel en format PDF et en pièces jointes à [revest@ontario.ca](mailto:revest@ontario.ca). Ils ne doivent pas être intégrés directement dans le corps du courriel.

Seul le Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation requiert une signature de la part du directeur ou de la directrice de l'éducation. Le nom du fichier utilisé doit respecter la convention des noms des fichiers indiquée sur le site Web à l'adresse suivante [http://faab.edu.gov.on.ca/Revised\\_EstimatesFR\\_14-15.htm](http://faab.edu.gov.on.ca/Revised_EstimatesFR_14-15.htm).

Pour faciliter la gestion des dossiers électroniques, les conseils doivent inclure le texte suivant dans la ligne d'objet du courriel : « Documents à l'appui des Prévisions budgétaires révisées 2014-2015 – CSD ## ».

## **Soumission tardive**

La politique sur la soumission tardive s'applique aux prévisions budgétaires révisées 2014-2015. Si un conseil présente ses prévisions budgétaires révisées après le 15 décembre 2014, ses rentrées de fonds régulières seront réduites de 50 % pour janvier 2015 et pour les paiements de transfert mensuels subséquents. Une fois les prévisions budgétaires révisées soumises, le ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

## **Personnes-ressources**

Pour toute question concernant la trousse des prévisions budgétaires révisées, veuillez communiquer avec votre analyste financier du ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, sous le lien « Pour nous joindre », à l'adresse [http://faab.edu.gov.on.ca/Contact\\_Us\\_F.htm](http://faab.edu.gov.on.ca/Contact_Us_F.htm)

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

Stevan Garic, au 416-327-0697 ou à [Stevan.Garic@ontario.ca](mailto:Stevan.Garic@ontario.ca) Emily Wells, au 416-325-2036 ou à [Emily.Wells@ontario.ca](mailto:Emily.Wells@ontario.ca) Olivia lemma, au 416-325-2052 ou à [Olivia.lemma@ontario.ca](mailto:Olivia.lemma@ontario.ca) Martin Fry, au 416-327-9061 ou à [Martin.Fry@ontario.ca](mailto:Martin.Fry@ontario.ca)

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session, veuillez communiquer avec : Mark Bonham, au 416-325-8571 ou à [Mark.Bonham@ontario.ca](mailto:Mark.Bonham@ontario.ca)

*Original signé par*

Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

cc : Directrices et directeurs de l'éducation